



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 68 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Protection et assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Section II.B, sous-section 10

Lire le titre de la sous-section comme suit :

Géorgie

2. Section III.A, paragraphe 61

Lire la dernière phrase comme suit :

Ce fut le cas suite au conflit survenu en août 2008 en Géorgie, plus aucun acteur humanitaire des Nations Unies n'a pu accéder à la région parce que les autorités géorgiennes et celles qui contrôlaient effectivement la zone cherchaient à asseoir leurs positions en bloquant les routes d'acheminement de l'aide humanitaire¹⁰.

¹⁰ Voir A/HRC/13/21/Add.3, par. 33 à 36. Il reste à voir si les amendements apportés à la loi géorgienne « relative aux territoires occupés » permettront de contribuer à résoudre cette situation préoccupante dans la pratique. Voir A/64/819, par. 26.

